

Date de dépôt : 22 novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Maria Pérez : Genève Plage : quelle transparence financière ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Selon la Tribune de Genève, le DETA a demandé à la Ville de Genève de financer les toilettes prévues sur le site ainsi que la buvette. Ceci pose des questions sur la viabilité financière du projet ainsi que sur les priorités retenues en matière de dépenses sur ce dossier.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à ces questions :

- ***Quel est le montant total qui manque pour terminer le projet de plage aux Eaux-Vives ?***
- ***Est-ce que des mandats externes (frais de communication, lobbying, etc.) ont été donnés dans le cadre de ce projet ? Si oui, à qui et pour quels montants ?***
- ***Est-ce qu'un appel d'offres a été lancé pour leur attribution ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le crédit d'investissement pour la création d'une plage et d'un port aux Eaux-Vives – à ne pas confondre avec Genève Plage – a été voté en décembre 2009 (L 10533). Cet important aménagement a cependant dû être adapté suite à un recours. Ce projet est aujourd'hui au bénéfice d'une autorisation de construire en force.

Le crédit accordé en 2009 par la L 10533 doit permettre de réaliser le projet répondant aux demandes de cette loi d'investissement. Le coût lié à ces fouilles archéologiques, demandées en juillet 2017 et estimées aujourd'hui à 1 592 000 F, a fait l'objet d'une information du Conseil d'Etat adressée à la commission des travaux.

La réalisation du projet de plage et port des Eaux-Vives fait actuellement l'objet d'appels d'offres publics concernant les mandats d'ingénieurs et d'architectes ainsi que pour les adjudications des travaux effectués par les entreprises. Une vision précise de la situation budgétaire sera établie et présentée une fois ces appels d'offres terminés.

Un document de « reporting » sera présenté prochainement à la commission des travaux puis transmis au public. Ce document sera ensuite diffusé selon un rythme trimestriel.

S'agissant de la communication, un mandat a été confié en 2010 à une agence de communication basée à Genève afin de créer l'identité visuelle du projet et de développer des supports d'information. Les dépenses globales liées à la communication du projet sont les suivantes :

2010 : 195 936 F

2011 : 46 379 F

2012 : 0 F

2013 : 9 384 F

2014 : 0 F

2015 : 4 123 F

2016 : 11 365 F

L'agence M&C Saatchi a été sélectionnée dans le cadre d'un appel d'offre sur invitation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP